



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE ARRONDISSEMENT
DE MURET

COMMUNE DE GRATENS

COMPTE - RENDU

Séance du 07 Octobre 2021

Procès-Verbal

N° 7/2021

Législature 2020 -2026



ORDRE DU JOUR

1. Election d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du 02/09/2021
3. Création arrêt de bus sur RD 7 desservant le circuit lycée Cazères
 - 3.1. Suivi du dossier
 - 3.2. Acquisition d'une bande de terrain pour mise aux normes PMR de l'arrêt existant dans le sens « ALLER » avec abri-bus et pour création d'un arrêt de bus dans le sens « RETOUR »
 - 3.3. Acte administratif
4. Études de sol pour vente de deux terrains communaux lieu-dit « sous le canal »
5. Travaux projetés sur bâtiments communaux
 - 5.1. Consultation d'artisans
 - 5.2. Demande d'étude auprès du CAUE
6. Cimetière : reprise des concessions abandonnées
7. Nomination d'un assistant prévention parmi les agents communaux
8. RIFSEEP
9. Devis travaux Bâtiments Communaux
10. Rapport d'activité du SDEHG
11. Comptes rendus de réunions
12. Questions diverses

Séance du 07 Octobre 2021

En période sanitaire - Épidémie COVID-19

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur DUTREY Alain, Maire.

Présents : DANGLA Claude, DUTREY Alain, FELIU Sébastien, LAPIZE Patrick, LEMARCHAND Valérie, MAUROY Frédéric, SAURRAT Catherine, SIADOUS Stéphanie.

Absents : CACAULT Pénélope, CHAUVIN Olivier, MORIN Maurice, TOUSTOU Thierry.

Procurations : M. CHAUVIN Olivier à M. FELIU Sébastien, M. MORIN Maurice à MME LEMARCHAND Valérie, M. TOUSTOU Thierry à M. DUTREY Alain.

1. Élection d'un secrétaire de séance

M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance.

MME Valérie LEMARCHAND est élue à l'unanimité.

La séance continuant,

M. le Maire rappelle au public qu'il ne peut se manifester durant le conseil mais que la parole lui sera donnée à la fin de la séance.

2. Approbation du précédent compte rendu

Après intégration de deux remarques déjà retranscrites, le compte rendu de la réunion du 02/09/2021 est approuvé à l'unanimité des conseillers municipaux. Il est rappelé par ailleurs que les comptes rendus doivent être dressés sous sept jours, dont engagement pris pour transmissions aux élus avant approbation lors de la prochaine séance.

La séance continuant,

M. le Maire est autorisé à ajouter à l'ordre du jour les points suivants : Saisine du CDG 31 pour mise en place du RIFSEEP et signature de la convention « socle numérique ».

3. Création arrêt de bus sur RD 7 desservant le circuit lycée Cazères

Rapporteur : M. Patrick LAPIZE

3.1. Suivi du dossier

L'avancement favorable de ce dossier a nécessité un suivi soutenu auprès de la Direction des Transports Scolaires et du Pôle Voirie - secteur routier de Cazères s/Gne. La décision de création d'un arrêt de bus

dans le sens « ALLER » desservant le circuit S1051 à hauteur du quartier Barrau vient d'être prise par le Conseil Départemental. Tout est mis en œuvre pour une réalisation au cours de la scolarité 2021-2022.

Une demande a également été faite pour l'arrêt dans le sens « RETOUR ». Une étude de faisabilité a été confiée au Pôle secteur Cazères et un rendez-vous est déjà programmé le 08/10/2021.

Concernant l'abri-bus souhaité dans ce même secteur, un autre service du Conseil Départemental doit être consulté et saisi par courrier. Le Conseil Municipal donne son accord pour cette démarche et souhaite que ces travaux puissent être rapidement planifiés. Pour ce faire, pouvoir est donné à M. Patrick LAPIZE de contacter le propriétaire riverain en vue d'une acquisition foncière de faible emprise, nécessaire à l'implantation de cet abri-bus. Il reçoit l'autorisation de contacter un géomètre pour chiffrer le bornage. Ce point sera inscrit et débattu au prochain conseil.

(Arrivée en séance de Stéphanie SIADOUS à 19 :45)

3.2. Acquisition d'une bande de terrain pour mise aux normes PMR de l'arrêt existant dans le sens « ALLER » et pour création d'un arrêt de bus dans le sens « RETOUR » et sur le circuit desservant le Lycée de Cazères – N° 2021DEL0052

L'emprise au sol nécessaire d'une part à la mise aux normes PMR avec abri-bus dans le sens « ALLER » du circuit S1051 Lycée de Cazères et d'autre part pour la création de l'arrêt de bus dans le sens « RETOUR » impliquent des acquisitions foncières par la commune de deux bandes de terrain jouxtant la RD 7 au lieu-dit « Barrau » et « Ratégat ».

Patrick LAPIZE indique avoir rencontré MME CAVEZAN, l'actuelle propriétaire du terrain sis lieu-dit « Ratégat », laquelle a fait part de ses conditions de vente qui sont rapportées au Conseil Municipal. La cession à titre gratuit nous est proposée avec en contrepartie la prise en charge par la mairie du déplacement de la clôture à chevaux et du portail existant.

Messieurs Patrick LAPIZE et Sébastien FELIU sont chargés d'étudier le coût que pourrait engendrer cette contrepartie. Si celle-ci est trop conséquente, le Conseil Municipal pourrait alors opter pour une acquisition foncière au prix du tarif agricole. Un accord sera trouvé entre propriétaire et la mairie.

3.3. Acte Administratif - N° 2021DEL0053

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à M. le Maire et à son 1^{er} Adjoint pour formaliser par un acte administratif l'acquisition d'une bande de terrain agricole au lieu-dit « Ratégat » prise pour partie sur les parcelles cadastrées sous les numéros A 609 et A 1237 appartenant à MME CAVEZAN Dominique et cela aux fins d'implantation d'un arrêt de bus desservant le circuit S1051- Lycée de Cazères. Cette acquisition se fera au prix du m2 agricole en vigueur au moment de la transaction.

4. Étude de sol pour vente de deux terrains communaux lieu-dit « sous le canal » - N° 2021DEL0054

La vente des deux terrains communaux en diffus au lieu-dit « sous le canal » nécessite la réalisation d'une étude de sol, laquelle nous incombe en notre qualité de « vendeur ». Les devis recueillis auprès de deux agences sont présentés par M. le Maire. Après discussion et mise au vote, l'offre de la Sté G1TECH d'un montant de 1 200 € TTC est retenue. Pouvoir est donné au Maire de notifier l'acceptation du devis pour une réalisation dans les meilleurs délais.

La séance continuant,

M. le Maire indique que des buses ont été achetées afin de permettre la sortie du parking desservant le passage piéton et l'abri-bus aux abords de la RD 7, lieu-dit « sous le canal ».

5. Travaux projetés sur bâtiments communaux

5.1. Consultation d'artisans

M. le Maire énumère les contacts établis auprès de différents artisans pour chiffrer le coût des travaux projetés dans les locaux de la mairie qui ont été abordés au cours du précédent conseil ; à savoir :

- réaménagement de l'actuelle salle mise à disposition de l'association communale « le café des champs » en bureaux annexes du secrétariat de mairie.
- aménagement au rez-de-chaussée (côté sud-ouest) d'une salle dédiée aux associations communales dont le « café des champs ».

5.2. Demande d'étude auprès du CAUE

M. Patrick LAPIZE s'est rapproché du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Garonne pour une demande d'étude concernant l'extension du bâtiment « cantine-ALAE » et le réaménagement des salles affectées au secrétariat de mairie. Il indique qu'une rencontre sur site a déjà eu lieu le 20 Septembre avec l'architecte missionné par le CAUE.

Patrick LAPIZE fait la synthèse des premières suggestions et orientations émises par cet architecte matérialisées par trois projets. Les retours sont les suivants :

a) Dans salle actuellement occupée par Café des Champs :

L'espace semble est trop exigü pour l'aménagement de 3 bureaux. La tendance serait d'y aménager 2 bureaux : le bureau du maire et celui de la secrétaire. L'accueil sera implanté dans l'actuel secrétariat.

M. le Maire précise que des devis ont été demandés concernant les fenêtres, linteaux, menuiseries, placo, en attente du résultat du CAUE. Concernant les fenêtres plusieurs modèles sont prévus pour rester en harmonie avec celles déjà posées. Ces travaux devraient être éligibles à la DETR : rien n'a été demandé pour l'instant. Il convient au préalable de chiffrer l'ensemble du projet.

M. Sébastien FELIU soulève le fait qu'il y a actuellement d'importantes ruptures de stock de matériaux ce qui peut largement augmenter les délais d'approvisionnement. M. le Maire lui indique qu'il n'est pas possible de commander de matériaux avant de prendre des engagements auprès des artisans. Pour rappel, toute demande de subvention avec plan de financement du projet doit être validée avant tout achat.

b) Agrandissement ALAE + Cantine

Une toiture 2 pans plutôt que 4 est préconisée.

MME Stéphanie SIADOUS tient à préciser que 96 enfants sont actuellement inscrits à la cantine sur 114 scolarisés, ce qui représente un gros pourcentage par rapport à l'année précédente. Attention au turn-over / renouvellement des enfants dans les années à venir.

c) Création d'un square

A prévoir à proximité de l'école ce qui permettrait d'avoir subvention de la CAF.

Une réflexion est menée sur la circulation par rapport aux bus, à la salle des fêtes, la cantine et l'ALAE ainsi que sur l'aménagement d'un espace enherbé avec quelques jeux + partie ombragée.

Un rendez-vous avec CAUE est prévu en Janvier – Février 2022 pour présentation d'un projet global qui sera sur 3 ans minimum.

Le plan de financement envisageable serait le suivant :

- CAF : uniquement pour l'ALAE et élargi à la cantine si projet regroupé.
- Région / Département / Fonds de concours de la Communauté de Communes Cœur de Garonne

Concernant la part communale à financer, M. le Maire précise que nous aurons prochainement une augmentation de notre autofinancement du fait que plusieurs prêts arrivent à leur terme.

M. Patrick LAPIZE précise que le CAUE va mobiliser 2 à 3 architectes pour travailler sur notre projet.

6. Cimetière : reprise des concessions abandonnées - N° 2021DEL0055

M. le Maire propose de programmer au cours du 4^{ème} trimestre 2021 la dernière phase de la procédure de reprise des concessions abandonnées au cimetière communal. La date du Samedi 13 Novembre 2021 à 10h est retenue pour procéder à la dernière constatation et à l'établissement du dernier procès-verbal.

La commission de reprise des dites concessions sera composée du Maire et quatre titulaires et de quatre suppléants parmi les élus.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal donne son accord sur le principe qu'un caveau soit repris par la mairie au terme de cette procédure. Ce dernier servira de second dépositaire.

7. Nomination d'un assistant prévention parmi les agents communaux - N° 2021DEL0056

Les collectivités territoriales sont tenues de désigner un « assistant prévention » parmi leurs agents communaux. La nomination de M. Pierre CASTET, Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, est retenue par le conseil municipal. Le CDG 31 en sera informé.

8. Rapport d'activité du SDEHG

Le SDEHG nous a communiqué son rapport d'activité 2020. Celui-ci a déjà été transmis aux conseillers municipaux préalablement à cette réunion. Il est également consultable sur le site du SDEHG.

9. RIFSEEP

Dans la perspective de l'instauration du RIFSEEP souhaitée par M. le Maire (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel des employés communaux) et de saisine du CDG 31, le Conseil Municipal donne son accord pour qu'une commission communale définisse les critères d'attribution par poste ainsi que l'échelle d'évaluation et les montants. Cette commission communale sera composée de trois élus qui seront désignés lors du prochain conseil.

La séance continuant,

M. le Maire indique que les entretiens professionnels permettront de faire un bilan de parcours avec les agents communaux. Les fiches de postes sont en cours d'actualisation et seront présentées au personnel avant validation. Il est précisé qu'il ne sera pas accordé de report de congé au-delà du 31 janvier N+1.

10. Convention « socle numérique » - N° 2021DEL0056

Pouvoir est donné par le Conseil Municipal à MME Stéphanie SIADOUS pour signer la convention afférente au programme lancé par l'Éducation Nationale pour l'achat de matériel informatique pour les écoles élémentaires.

11. Comptes Rendus de réunions

MJC : M. le Maire fait un compte rendu sur le fonctionnement de l'ALAE et des quelques points particuliers qui ont été soulevés.

M. Sébastien FELIU en son nom ainsi qu'en celui d'Olivier CHAUVIN, aborde le point sur l'organisation du transfert des enfants entre l'école/ALAE/Foyer Rural les mardis après les cours pour les enfants inscrits au cours de danse. Les trois parties se sont mises d'accord sur les modalités de l'organisation.

- **Projet pizzeria** chemin de ronde : M. le Maire a fait un bref compte-rendu de la réunion de quartier et propose à l'ensemble des élus de se rendre sur place dans les 15 prochains jours.

- **Tarifification Incitative** : MME Valérie LEMARCHAND a fait un point sur la réunion de St Elix et entrevue avec Mme Dumas l'enquêtrice.

- **PLU** : MME Valérie LEMARCHAND informe le conseil que 37 lettres + questionnaires ont été transmis aux agriculteurs de la commune dans le cadre du Diagnostic de l'élaboration du PLU et que ceux-ci sont convoqués chacun pour un entretien avec Mme Combes du Bureau d'Études ATU le 22 Octobre.

- **SIECT** : La restructuration liée au retrait éventuel de « l'Agglo du Muretain » a été abordée.

- **Arrêté permanent instaurant un sens de circulation sur le Chemin de la Briqueterie**

M. le Maire informe que son arrêté municipal instaurant un sens unique de circulation sur le chemin de la briqueterie est exécutoire depuis sa validation par le contrôle de la légalité.

12. Questions diverses

- **Accident de la circulation d'un jeune gratinois à Gratens** (route de Peyssies) : M. le Maire indique que l'enquête gendarmerie suit son cours

- **Urbanisme** : M. le Maire informe les conseillers municipaux que la situation administrative de la grange transformée en habitation sans autorisation d'urbanisme suit son cours en vue d'une régularisation.

- **Formation Urbanisme sous couvert du PETR** : M. le Maire, MME Catherine SAURRAT et Chantal DEU la secrétaire, participeront à la réunion prévue le 13/10/2021.

- **Château de Gratens** : son nouveau propriétaire viendra nous présenter le projet de réhabilitation au cours d'une prochaine réunion.

- **Remerciements** : M. Sébastien FELIU prend la parole pour remercier M. le Maire de son intervention auprès du secteur routier de Cazères pour la remise en état du fossé aux abords de la RD 73A desservant son habitation. Il remercie également Pierre, l'employé communal pour le suivi du chantier.

- **Busage** : M. le Maire indique avoir été remercié par M. DORBES demeurant à Pouy de Touges suite à notre prise en charge d'un busage sur voirie communale lieu-dit « Moussats » à Gratens desservant ses terres agricoles.

Logo de la mairie : l'esquisse proposée par M. et MME QUINCHON est présentée au Conseil Municipal. Celle-ci fait l'unanimité.

- **Voirie** : M. le Maire indique les crédits restants sur le programme Pool Routier de l'intercommunalité. Les fossés de « Barrau » et « Labouille » vont être curés très prochainement. Suivront les fossés des lieux-dits « Vitaubé » et « Turon ». La voirie du Chemin de Barrau est quant à elle différée dans l'attente de la suite donnée au projet agrivoltaïque.

La commission voirie se réunira la semaine prochaine pour prioriser les travaux « Pool Routier » et aborder la desserte du futur lotissement « Sous le Canal ».

- **Assurance Bâtiments Communaux** : M. le Maire indique avoir obtenu un devis de la Compagnie d'Assurances AXA qui nous a démarchés. A garanties égales, AXA est moins chère de 1 000 €/an que GROUPAMA. A débattre au cours d'un prochain conseil pour suite à donner.

- **Inauguration plaque nom de l'école « Francis SANCERRY » & Arbre des naissances 2020** : la date du 22 Octobre est envisagée. A confirmer après consultation des disponibilités de la famille SANCERRY et des instances qui seront conviées.

- **Flocage du véhicule communal** : l'inscription « MAIRIE de GRATENS » a été apposée sur le véhicule communal. Ces autocollants ont été réalisés et apposés par la Sté Grand Large à Carbonne, pour un coût de 36 €. Les conseillers municipaux suggèrent d'en apposer un également sur la porte arrière du véhicule.

Fin de séance à 21h34.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Signature des conseillers municipaux

NOM – PRÉNOM	SIGNATURE
Pénélope CACAULT	
Olivier CHAUVIN	<i>Procuration à FELIU Sébastien</i>
Claude DANGLA	
Alain DUTREY	
Sébastien FELIU	
Patrick LAPIZE	
Valérie LEMARCHAND	
Frédéric MAUROY	
Maurice MORIN	<i>Procuration à LEMARCHAND Valérie</i>
Catherine SAURRAT	
Stéphanie SIADOUS	
Thierry TOUSTOU	<i>Procuration à DUTREY Alain</i>